

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 2 JUILLET 2020

* * *

L'an deux mil vingt, le deux juillet à 20 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Mme DOUENAT Marie-Claire, Maire.

Date de convocation : 27/06/2020

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13 Pouvoir : 2 Exprimés : 15

Présents : Marie-Claire DOUENAT, Evelyne BARDOU, Karl PIRON, Jacqueline LEYZOUR, Emmanuel LAMBERT, Anne DEBEIX, Michel MARIE, Colette PELOU, Patrick BOGUENET, Sandrine DUPAS, Claude ROBERT, Claudine DELACOURT, Benoît JAMET-ROBERT

Absents excusés : André BARDOU (procuration à Evelyne BARDOU), Franck BRIEUC (procuration à Marie-Claire DOUENAT)

Secrétaire de séance : Emmanuel LAMBERT

1) Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2020

Du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, le taux de la taxe d'habitation est gelé à hauteur de celui appliqué en 2019, soit 17.18 %.

Concernant les taux des taxes foncières (bâti et non bâti), Mme le Maire propose de reconduire les taux appliqués en 2019, soit :

Taxe foncière (bâti) : 20.81 %

Taxe foncière (non bâti) : 77.10 %

Claude ROBERT rappelle que les élus de Dinan Agglomération ont souhaité une harmonisation des taux des taxes directes locales pour les 65 communes, qui consistait à un lissage des taux sur 3 ans (2017 à 2019). Il estime qu'il est difficile de voter les taux de ces taxes alors que le projet de budget primitif n'est pas établi à ce jour au niveau de la section investissement.

Il propose une baisse des taux en raison du faible besoin prévisible d'investissement sur l'année 2020 et afin d'attirer de nouveaux arrivants.

Emmanuel LAMBERT argumente sur le maintien des taux pour anticiper les futurs besoins durant le mandat en matière de sécurisation et d'aménagement de la commune et pour éviter une future hausse des taux dans les années à venir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir les taux communaux de 2019 pour l'année 2020, soit :

Taxe foncier bâti 20.81 %

Taxe foncier non bâti 77.10 %

Votants : 15

Pour : 12

Contre : 3 (Claude ROBERT, Benoît JAMET-ROBERT, Claudine DELACOURT)

Abstention : 0

2) Convention constitutive de groupement de commande de masques auprès de Dinan Agglomération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique, qui précise en son article 28 : « Des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics » « La convention constitutive du groupement, signée par ses membres, définit les règles de fonctionnement du groupement. Elle peut confier à l'un ou plusieurs de ses membres la charge de

mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution du marché public au nom et pour le compte des autres membres ».

Considérant que dans la lutte contre le Coronavirus, toutes les solutions barrières comptent,

Considérant que l'Organisation Mondiale de la Santé, le vendredi 03 avril 2020, a ouvert la voie à un usage accru des masques, même artisanaux, par le grand public afin de limiter la propagation du coronavirus Covid-19,

Considérant que l'Académie de Médecine, dans son avis du 02 avril 2020, recommande que le port d'un masque « grand public » ou « alternatif » aux masques médicaux soit rendu obligatoire pour les sorties pendant la période de confinement et lors de sa levée,

Considérant que le vendredi 3 avril, lors de son point de presse quotidien, le directeur général de la santé, Jérôme Salomon a déclaré « Nous encourageons le grand public, s'il le souhaite, à porter des masques, en particulier ces masques alternatifs qui sont en cours de production »,

Considérant qu'il résulte de ce qui précède, qu'il existe une urgence impérieuse à doter le grand public de masques alternatifs,

Considérant que la tension extrême sur la production des masques n'est pas compatible avec les délais habituels de mise en concurrence et de consultation,

Aussi, afin de réaliser une économie d'échelle, de mutualiser les procédures de passation de marché, de gagner en termes d'efficacité et de sécurité juridique ou encore de simplifier les phases de la procédure marché pour les membres, il est souhaitable de créer un groupement de commandes entre Dinan Agglomération et les communes concernées. Le groupement a pour mission de coordonner et optimiser les actions des différentes parties, en gérant la préparation et la passation des marchés publics susceptibles de répondre aux besoins des membres du groupement, à savoir l'acquisition et le déploiement d'un logiciel de gestion des accueils de loisirs et des cantines.

Les besoins sont évalués de la manière suivante :

Commune :	Commande 1 Masque adulte	Commande 2 Masque adulte	Commande Masque enfant
BRUSVILY	360	730	121

Le coût pour la commune est de 1.46 € TTC par masque adulte et de 2.19 € TTC par masque enfant.

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'acquisition de masques,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente,

Autorise Mme le Maire à signer ladite convention,

Autorise Mme le Maire à signer toutes pièces à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

3) Désignation d'un référent pour la mission locale du Pays de Dinan

Mme le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de désigner un référent pour la Mission locale du Pays de Dinan.

M. LAMBERT Emmanuel se porte candidat, dans la continuité de sa mission d'adjoint à l'animation, à la culture, au sport et aux associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Désigne en qualité de référent : M. LAMBERT Emmanuel.

4) Désignation d'un correspondant « défense »

Mme le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de désigner un correspondant au sein du Conseil Municipal qui sera un interlocuteur privilégié pour les autorités militaires du département mais aussi le correspondant immédiat des administrés pour toutes les questions relatives à la défense.

M. MARIE Michel se porte volontaire du fait de son expérience dans l'Armée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
Désigne en qualité de correspondant "défense" : M. MARIE Michel.

5) Présentation de la journée festive du 29 août 2020

La Commission Animation Culture Sport Associations a proposé aux associations vendredi 19 juillet la tenue d'un forum en plein air, lors d'une journée festive le samedi 29 août.

L'idée est de proposer une alternative à la faible fréquentation du forum qui se tient habituellement en même temps que le forum des associations de Dinan.

L'autre idée est de créer un temps fort, festif et convivial, pour faire se rencontrer les habitants lors d'une fête de village, à la veille de la rentrée, sous le nom : « les Brus'folies ».

Au programme de 14h à 22h : un forum des associations en plein air, avec des séances d'initiation et de démonstration (foofball, gym, yoga, cyclos...), un rassemblement de véhicules anciens avec les Vieux Pistons, un baptême de poney avec les Cavaliers du Guinefort, les ânes d'André Maillard, des manèges, un mur d'escalade, des jeux en bois XXL avec l'Amicale laïque du RPI, , une fanfare, un groupe de musique traditionnel, un cercle de conteurs sur la prairie avec la bibliothèque, l'animation de la journée par la troupe de théâtre locale, les Ki'ka'farces qui vont s'improviser Crieurs publics, et encore bien des surprises !

La buvette sera gérée par les associations. La question de la restauration sera discutée lors de la prochaine réunion avec les associations vendredi 10 juillet.

6) Présentation des sorties jeunes pendant l'été

La commission Animation Sport Culture Association reprend les Sorties Jeunes proposées par l'équipe précédente, en lui donnant un nom: "**Brusvily Kids**", et en l'ouvrant aux plus jeunes.

Cet été, 2 sorties sont prévues en juillet, **pour les 6-17 ans** :

Jeudi 16 juillet : sortie en car à Saint-Cast Aventure (accrobranche) et à la plage des mielles.

Jeudi 23 juillet : sortie en car à Cobac Parc et à l'Aqua-Fun Park.

D'autres sorties seront programmées à la rentrée pour chaque période de vacances.

7) Affaires diverses

1) Incivilités

Une « soirée grillade » a été improvisée par des jeunes sous l'abribus de la Mairie ! Il va falloir être vigilant pour que cela ne se reproduise plus à l'avenir.

2) Inondations

Suite à des inondations à différents endroits de la commune, Karl Piron a fait des demandes de devis concernant :

- la vidange du réseau d'évacuation des eaux pluviales,
- la vidange des buses,
- le curage des douves.

3) Taille-haie

Un taille-haie moteur thermique a été commandé chez Bernard Motoculture pour remplacer l'ancien dont les réparations sont trop onéreuses. Coût : 485 € TTC.

Il n'a pas été envisagé d'analyser l'acquisition d'un taille-haie à batterie.

4) Réunions :

Conseil municipal : 10.07.2020 à 18 h 30 et 20.07.2020 à 20 h 30

SIRS : 11.06.2020 à 19 h

Commissions Finances : 09.07.2020 à 17 h 30

Commission Travaux : 06.07.20 à 18 h 30

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 22 h 30.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Les membres,